

Traduction de la section "résumé" des informations publiées sur le site internet

Résumé

Le **BFI Dynamic Allocation 0--40** promeut des caractéristiques environnementales (telles que la lutte contre le changement climatique, la promotion de la réduction des émissions de CO₂), sociales (telles que le respect des droits de l'homme, des normes de travail, des normes internationales du travail) et de gouvernance (telles que les bonnes pratiques commerciales). Ce produit financier ne vise pas les investissements durables. Le **BFI Dynamic Allocation 0--40** est géré activement sans référence à un indice de référence. Les données ESG (Environnemental, Social et Gouvernance) et les évaluations sont mises à disposition par le fournisseur externe MSCI ESG Research LLC. Les caractéristiques environnementales et sociales promues, sont prises en compte dans la stratégie RI sélectionnée pour le compartiment.

La *stratégie d'investissement direct du RI dans les entreprises* se déroule en trois étapes:

1. **Best-in-class:** Le compartiment investit dans des entreprises sur la base d'une approche meilleur de sa catégorie en utilisant un score de notation ESG dédié, développé et calculé par le fournisseur externe MSCI ESG Research LLC. La notation tient compte des thèmes de durabilité jugés importants par le gestionnaire d'actifs pour le compartiment, tels que le changement climatique, la pollution, les droits de l'homme, la responsabilité du fait des produits et la bonne gouvernance d'entreprise. Les 20% d'entreprises les moins performantes dans leur industrie sont ainsi exclues de l'univers d'investissement.
2. **Exclusions:** Des exclusions spécifiques sont appliquées à l'univers MSCI ESG meilleur de sa catégorie. Celles-ci se basent sur les activités économiques ainsi que sur les pratiques des entreprises considérées comme nuisibles aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment. Exclues sont également, les investissements dans des entreprises qui violent gravement les normes internationales minimales de conduite dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption (telles que les principes du Pacte mondial des Nations Unies).
3. **L'engagement direct:** Dans certain cas, un engagement direct est effectué avec des entreprises qui tiennent compte des thèmes de durabilité spécifiques à l'entreprise. Cela nécessite une analyse de la part du gestionnaire d'actifs et est possible dans les cas suivants:
 - a. Détérioration de la notation MSCI ESG (Score ajusté à l'industrie).
 - b. Violation grave des normes minimales de conduite dans des domaines tels que les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Les entreprises incluses dans le compartiment font l'objet d'un examen des pratiques de bonne gouvernance avant leur inclusion dans le portefeuille et d'un suivi après leur inclusion.

La *stratégie d'investissement direct du RI dans les États* se déroule en deux étapes:

1. **Best-in-class:** Le compartiment investit dans des États sur la base d'une approche meilleur de sa catégorie en utilisant un score de notation ESG dédié, développé et calculé par le fournisseur externe MSCI ESG Research LLC. La notation tient compte des thèmes de durabilité jugés importants par le gestionnaire d'actifs pour le compartiment, tels que le changement climatique, les droits de l'homme et les libertés.
2. **Exclusions:** Des exclusions spécifiques sont appliquées à l'univers MSCI ESG meilleur de sa catégorie. Celles-ci se basent sur les activités politique et économiques ainsi que sur les pratiques sociales considérées, par le gestionnaire d'actifs, comme nuisibles aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment. Exclues sont également, les pays qui se trouvent sur les listes de sanctions de l'ONU et de l'UE, les pays qui violent gravement les droits de l'homme et la démocratie, ceux qui ont une forte intensité de GES et ceux qui n'ont pas ratifié l'Accord de Paris.

La *stratégie d'investissement direct du RI dans les fonds cibles* se déroule en deux étapes:

1. **Best-in-class:** Dans le cas où des investissements sont effectués dans des fonds cibles qui font partie des investissements promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, une approche meilleur de sa catégorie est appliquée sur la base d'une notation

externe ESG établie par MSCI ESG Research LLC. La notation ESG tient compte des thèmes de durabilité jugés importants par le gestionnaire d'actifs pour le compartiment. Les 20% de fonds cibles les moins performantes au sein de leur groupe de pair sont ainsi exclues de l'univers d'investissement.

2. **Exclusions:** Les investissements dans les fonds cibles sont également soumis à des exclusions ESG prédéfinies. Celles-ci sont basées sur des activités économiques et des pratiques d'entreprises considérées, par le gestionnaire d'actifs, comme nuisibles aux critères de durabilité promus par le compartiment.

Les entreprises incluses dans le compartiment font l'objet d'un examen des pratiques de bonne gouvernance avant leur inclusion dans le portefeuille et d'un suivi après leur inclusion.

Surveillance des caractéristiques environnementales ou sociales

La mise en œuvre correcte de la stratégie d'investissement responsable est surveillée par des contrôles réguliers et, si nécessaire, des mesures appropriées sont définies selon un processus prédéfini. En cas de violation passive, le processus standard exige la vente d'un titre dans un délai de 6 mois maximum.